

PREFET DE LA LOZERE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

19 FEV. 2015

Service Aménagement

Le Préfet,

Division Aménagement et Urbanisme

à

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Julie Marty

julie.marty@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 67 40 – Fax : 04 67 15 68 00

Monsieur le Maire

Village

48 220 FRAISSINET-DE-LOZERE

Autorité environnementale

Préfet de département

Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de FRAISSINET-DE-LOZERE

Le 18 décembre 2014, vous m'avez transmis pour avis, le projet de PLU arrêté de votre commune. Après analyse, je vous informe, en ma qualité d'autorité environnementale, que l'évaluation environnementale du PLU est globalement satisfaisante et que les principaux enjeux environnementaux identifiés sur la commune sont bien pris en compte dans le projet de PLU arrêté.

L'article R122-18 du code de l'environnement stipule que l'avis d'autorité environnementale est joint au dossier de consultation du public.

Le Préfet



Guillaume LAMBERT

COPIE: DDTM 48